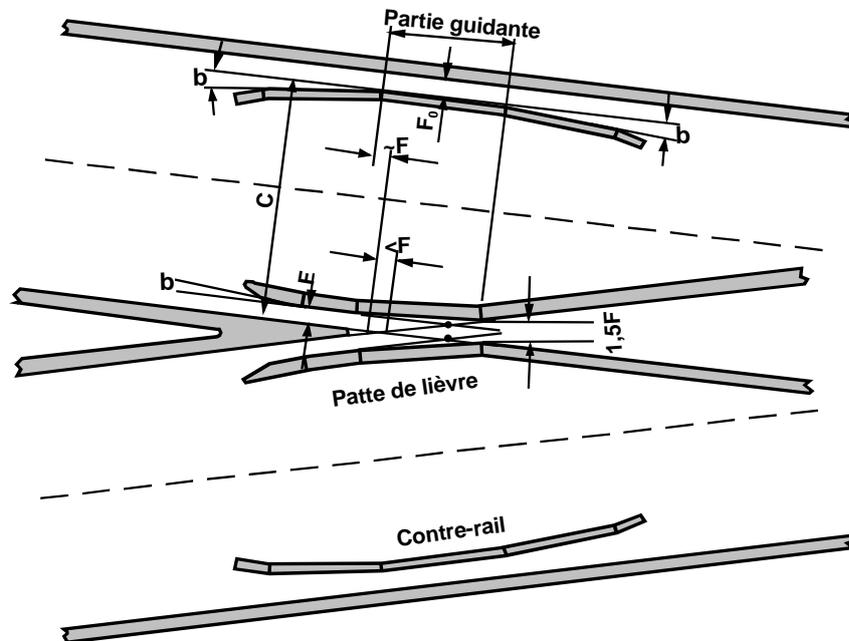




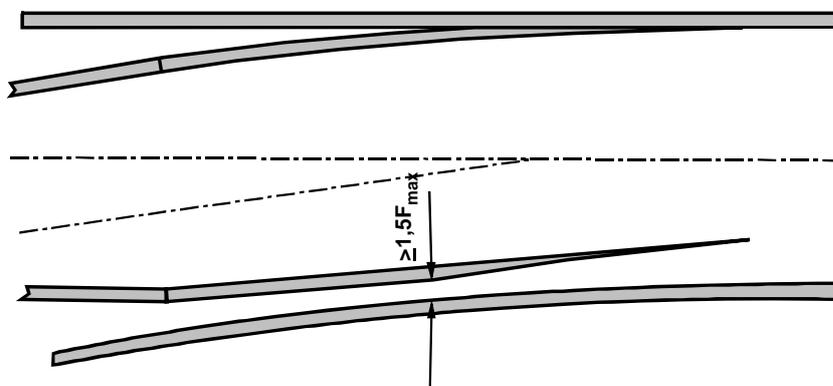
Norme impérative

Edition 1994 (21012008)
(remplace l'édition 1984)

1. Zone du cœur



2. Zone des lames



3. Explications :

1. Les cotes C, F et F_0 sont à prendre dans la NEM 310.

2. Le contre-rail doit assurer le passage de la roue intérieure en toute sécurité dans la pointe de cœur. Pour les zones d'entrées des parties guidantes (contre-rail, patte de lièvre) la valeur maximale de β est de 5° ; Dans le cas d'aiguillages à faible angle de déviation, l'on peut tendre vers les cotes du prototype, tout en tenant compte de ne pas gêner le passage de l'essieu qui sera fort en biais dans le cas de longs véhicules.

3. En aucun cas, les contre-rails ne peuvent dépasser la surface de roulement du rail.